

Jeu excessif : un nouveau défi pour les travailleurs sociaux



© Ishtygashev / Dreamstime

La dépendance au jeu peut conduire à des situations d'endettement et d'isolement social graves. Mais cette addiction, encore peu connue et difficilement identifiable, est rarement traitée à temps.

Par C. Dunand, M. Andronicos, C. Zumwald, Centre du jeu excessif, Département de psychiatrie du CHUV, Lausanne ; S. Charruau, B. Smets-Dupertuis, Unité d'assainissement financier du Service social de la Ville de Lausanne ; Y. Liebkind, Association Rien ne va plus - Genève

Depuis la libéralisation de l'offre de jeux de hasard et d'argent de type casinos en 1998, nous observons une expansion considérable de l'ensemble du marché des jeux d'argent - jeux de casinos, de loteries et de paris. Le revenu brut des jeux a plus que quintuplé ces dix dernières années en Suisse [1].

Dettes et dégradations sociales

L'Enquête suisse sur la santé de l'Office fédéral de la statistique (2002) relève que 29% de la population a une activité de jeu fréquente (une fois par semaine minimum). Parmi ces personnes, les joueurs manifestant de réels problèmes de jeu, soit un trouble du contrôle des impulsions entraînant des conséquences psycho-sociales négatives, représentent 25.4%.

L'une des conséquences les plus visibles du jeu excessif est l'endettement. De plus, il apparaît associé statistiquement avec un risque de suicide important. En comparaison à d'autres formes de dépendance, les problèmes liés au jeu sont encore mal connus. La difficulté à identifier le problème, tant pour le joueur que pour son entourage, retarde le dépistage et l'intervention précoce. De ce fait, les personnes consultent lorsque les conséquences sont devenues extrêmement lourdes, compliquant d'autant plus les prises en charges.

Un enjeu social de première importance

Les problèmes de jeu sont reconnus par les classifications officielles comme étant un problème de santé publique depuis 1980. Le jeu pathologique, selon les critères de la classification américaine dite « DSM-IV » (Diagnostic and Statistical Manual), touche environ 0.8% de la population adulte en Suisse (Bondolfi, Osiek & Ferrero, 2000, et 2008 ; Stücki & Rihs-Middel, 2005). Or, les problèmes de jeu font encore l'objet d'un tabou important.

En effet, les données observées montrent que seul 1 à 2% des joueurs excessifs cherchent une aide spécialisée.

Par ailleurs, il s'écoule en moyenne 5 à 6 ans entre le début des difficultés liées au jeu et la première consultation chez un spécialiste. Durant cette attente, la situation psychologique et sociale de l'individu se dégrade progressivement : pertes financières importantes, dettes, perte d'emploi, de logement, détérioration ou rupture des liens sociaux et familiaux, troubles associés (dépression, dépendance, etc.). Les comportements suicidaires, fréquents chez les joueurs excessifs, sont un problème extrêmement inquiétant.

La littérature internationale indique que 12 à 30% de la population concernée consultant dans des lieux d'aide spécialisés, présente des antécédents de tentamens. Il est donc essentiel de mettre en place une aide et un suivi psychologique et social adapté le plus tôt possible dans le parcours des personnes affectées par des problèmes liés au jeu.

Faire le deuil de regagner l'argent perdu

A ce jour, la recherche relative aux prises en charge s'est surtout concentrée sur les psychothérapies spécialisées. Le bon sens suggère cependant que de telles interventions soit menées dans un cadre adapté. Ce cadre s'élabore avec le patient et son entourage pour éviter un retour au jeu. Le joueur doit faire le deuil de son espoir de regagner l'argent perdu.

Il est en effet extrêmement difficile pour le joueur endetté de renoncer à l'idée de pouvoir réaliser un gain qui efface sa dette. Et ce, à l'encontre de la réalité statistique qui conduit implacablement à une nouvelle péjoration financière.

Parallèlement à l'engagement dans un suivi thérapeutique, la prise en charge par un service social spécialisé en assainissement de dettes vient renforcer et donner de la cohérence aux interventions. Le service de désendettement, après avoir évalué la situation socio-financière du joueur (examen de sa situation familiale, professionnelle, de ses ressources ainsi que du montant et de la nature de ses créances) de manière précise pourra :

- soit lui proposer une procédure d'assainissement globale : règlement amiable des dettes (art. 333 de la loi sur les poursuites et faillites LP), faillite personnelle (art. 191 LP). Cependant, pour ce faire, son budget courant doit laisser apparaître "une quotité disponible pour proposer un remboursement à ses créanciers". Ce type de prise en charge complexe dure plus de trois ans avec un suivi socio-financier régulier ;
- soit, si ses ressources sont insuffisantes, soutenir le joueur pour "vivre avec ses dettes" si ses moyens financiers ne permettent pas en l'état une telle procédure (dans 80 % des cas selon Dettes conseils suisses, dans 66 % des cas selon les statistiques de l'Unité d'assainissement financier du Service social de Lausanne.)

Une action intercantonale romande de prévention

Dans le contexte de la nouvelle législation intercantonale relative aux loteries prévoyant un impôt dédié à la prévention du jeu excessif, les Etats romands ont mandaté le Groupement romand d'étude des addictions (GREA) pour mener différentes actions de coordination et de sensibilisation sur le thème du jeu excessif. Une campagne d'information du public a débuté en mai 2008 dans les 6 cantons romands et se terminera dans le canton de Vaud

les 19 et 20 juin prochains à l'occasion du congrès organisé par le Centre du jeu excessif à l'Université de Lausanne.

Dans le cadre de cette rencontre, qui réunira des professionnels d'une dizaine de pays, le Service social de la ville de Lausanne, avec son Unité d'assainissement financier, et l'association genevoise "Rien ne va plus" tiendront ensemble un atelier consacré au désendettement.

Une personne concernée par ce type de prise en charge spécifique participera à cette rencontre pour apporter son témoignage sur le parcours à travers les différentes phases du processus, depuis une hospitalisation jusqu'à la faillite, en passant par l'arrêt total de toute activité de jeu. Seront représentés dans ce cadre : la Cour des poursuites et faillites du Tribunal de district de Lausanne ainsi que l'Office des poursuites de Lausanne et le Centre Social Protestant de Genève.

La sensibilisation des professions sociales au dépistage et à l'accompagnement des joueurs devrait ainsi constituer l'une des priorités du nouveau dispositif intercantonal de lutte contre le jeu excessif mis sur pied en Suisse romande.

[1] **Références :**

- Bondolfi, G., Osiek, C., Ferrero, F. (2000). Prevalence estimates of pathological gambling in Switzerland. *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 101 : 473-475.
- Bondolfi G, Jermann F, Ferrero F, Zullino D, Osiek CH. (2008). Prevalence of pathological gambling in Switzerland after the opening of casinos and the introduction of new preventive legislation. *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 117 : 236-239
- Stücki S, Rihs-Middel M. (2007) Prevalence of adult problem and pathological gambling between 2000 and 2005 : An update. *Journal of Gambling Studies*, 23 : 245-257